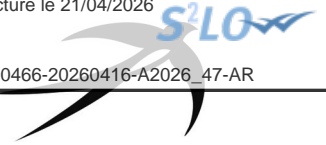


# Ville de Malakoff



## **ARRETE MUNICIPAL A2026\_47**

Direction : **Direction Générale des Services**

OBJET : Désignation des membres représentant la commune de Malakoff au Comité social territorial commun ainsi qu'à la formation spécialisée

### **Madame la Maire de Malakoff,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-5 à L.251-10, L.252-1 à L.252-2 et L.254-2 à L.254-4 ;

**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° DEL2022/68 en date du 24 mai 2022 créant un Comité social territorial commun entre la Ville de Malakoff et le Comité communal d'action sociale,

**Vu** la délibération n° DEL2022\_69 du conseil municipal en date du 24 mai 2022, fixant à 6 le nombre de représentants titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) de la collectivité au Comité Social Territorial ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants de l'administration au Comité Social Territorial ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Les représentants de la collectivité dont les noms suivent sont désignés pour siéger au Comité Social Territorial commun :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sonia FIGUERES	Vanessa GHIATI
Hugo POUPARD	Saliou BA
Pierre-François KOEHLIN	Alice LABRO-DELLION
Pierrick CHOLLET RODRIGUEZ	Marie-Hélène TINE
Marion LEVRARD	Michaël GOLDBERG
Muriel POMPONNE	Jean-René DOARE

Les représentants de la collectivité dont les noms suivent sont désignés pour siéger au sein de la formation spécialisée du Comité Social Territorial commun :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sonia FIGUERES	Vanessa GHIATI
Hugo POUPARD	Saliou BA
Pierre-François KOEHLIN	Alice LABRO-DELLION
Pierrick CHOLLET RODRIGUEZ	Marie-Hélène TINE
Marion LEVRARD	Michaël GOLDBERG
Muriel POMPONNE	Jean-René DOARE

**Article 2** - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 092-219200466-20260416-A2026_47-AR

Logo SLO (Système d'Information Localitaire) et Hauts-de-Seine

La Maire,  
Sonia FIGUERES

\*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.